

Société CAP ECO RECYCLING 44 - Puceul

DEKRA Industrial



www.dekra-industrial.fr

PIECE N°4

RESUME DE L'ETUDE D'IMPACTS

Dossier de demande d'autorisation environnementale

Date : Octobre 2021

Référence : 5348235A – version 2

SOMMAIRE

1. - CHOIX DES LIEUX, PRODUITS, TECHNIQUES.....	2
2. - ETAT INITIAL ET ETUDE D'IMPACTS	2
2.1. - EXAMEN AU CAS PAR CAS / ETUDE D'IMPACT.....	2
2.2. - SYNTHESE DES IMPACTS	2
2.3. - LES MESURES ERC.....	9
2.4. - SUIVI DES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT	10
2.5. - CONCLUSION.....	10
3. - IMPACTS SUR LA SANTE	11
3.1. - METHODOLOGIE.....	11
3.2. - IDENTIFICATION DES SUBSTANCES EMISES POUVANT AVOIR DES EFFETS SUR LA SANTE	12
3.3. - ENJEUX SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX.....	13

Ce document est en lien avec l'article L122-3-II-2-e du Code de l'Environnement (résumé non technique de l'étude d'impact)

Le présent document se focalise sur les **principaux enjeux** du dossier, afin de ne pas diluer les informations et de ne mettre **en évidence que l'essentiel**.

Ceci, dans le respect du **principe de proportionnalité** défini dans le Code de l'Environnement.

1. - CHOIX DES LIEUX, PRODUITS, TECHNIQUES

Le présent dossier concerne un site existant, en capacité d'accueillir les évolutions permettant la croissance du site.

Aussi, aucune autre alternative n'a été analysée.

Le site étant existant, les procédés sont connus et maîtrisés.

Aussi, nous ne revenons pas sur le choix de ces éléments.

2. - ETAT INITIAL ET ETUDE D'IMPACTS

2.1. - EXAMEN AU CAS PAR CAS / ETUDE D'IMPACT

La procédure de demande d'examen au cas par cas a été introduite par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 et le décret n° 2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact. Cette procédure a été mise à jour par le décret n° 2016-1110 du 11 août 2016.

Cette procédure est décrite par les articles R122-2 et R122-3 du code de l'environnement.

Cette procédure n'est pas obligatoire. Le pétitionnaire peut décider de réaliser une étude d'impact sans soumettre de demande d'examen au cas par cas.

Afin de gagner du temps dans la procédure, CAP ECO RECYCLING a fait le choix de déposer directement un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avec la rédaction d'une étude d'impact).

2.2. - SYNTHÈSE DES IMPACTS

Le tableau ci-dessous présente les **principaux impacts** environnementaux du site :

	IMPACTS DU SITE
Paysage, topographie	<p>Le site est situé sur la commune de Puceul, dans la zone d'activité de l'Oseraye. Puceul est une commune rurale.</p> <p>Aux alentours, se trouvent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'autres entreprises ; - Des habitations (150 mètres à l'Est au plus près) ; - Des ERP (le plus près étant un contrôle technique, à 800 mètres au Sud). <p>Le site n'aura aucun nouvel impact sur le paysage et sur la topographie.</p>
Accès, occupation des sols	<p>Les surfaces au sol ne seront pas modifiées. Les accès aux sites ne seront pas modifiés.</p> <p>Aussi, il n'y a aura pas de nouvel impact sur ces thèmes.</p>
Ressources naturelles	<p>De par les procédés utilisés, le projet ne nécessite pas d'utiliser la biodiversité, ni le sol.</p> <p>Le site utilise uniquement de l'eau de ville pour les besoins sanitaires. L'augmentation de production n'engendrera pas d'augmentation de la consommation d'eau du site.</p> <p>Il n'aura pas d'impact nouveau sur ces éléments.</p>
Faune, flore	<p>A proximité du site, on trouve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des ZNIEFF dont la plus proche est à 4 km du site ; - une zone Natura 2000 à 8 km à l'Ouest du site ; - Des zones humides à 250 mètres à l'Ouest environ ; - Des zones humides potentielles en limite de propriété. <p>La commune de Puceul compte diverses appellations d'origine.</p> <p>De par l'absence de rejets atmosphériques et de rejets aqueux industriels, la faune et la flore et les appellations sont protégées.</p>

	IMPACTS DU SITE
Eau	<p>Le ruisseau de la Blandinais, affluent de l'Isac, se trouve à environ 10 mètres du site. Le site n'est pas sur une aire de protection d'un captage d'eau.</p> <p>Le site ne consomme que de l'eau de ville. Le projet n'entraînera pas hausse de consommation d'eau.</p> <p>Le site dispose d'un compteur. L'installation d'un disconnecteur d'eau potable est prévue par l'exploitant.</p> <p>L'eau est utilisée uniquement pour les besoins sanitaires (douches et toilettes) : 80 m³/an ;</p> <p>Il n'y a que des rejets d'eaux usées domestiques et d'eaux pluviales.</p> <p>Le site n'a aucun rejet aqueux industriels ; donc les exigences relatives à la réglementation RSDE ne s'appliquent pas (Recherche des Substances Dangereuses Dans l'Eau).</p> <p>Les eaux pluviales des toitures et des voiries sont dirigées vers deux exutoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coté Sud, avenue du cœur de l'Ouest (ancienne voirie) : <ul style="list-style-type: none"> o Passage par un séparateur à hydrocarbures puis rejet au réseau communal. - Coté Nord, avenue du cœur de l'Ouest (nouvelle voirie) : <ul style="list-style-type: none"> o Passage dans un bassin de réception des eaux pluviales et de confinement d'une surface de 535 m³, dans un séparateur à hydrocarbures puis rejet au réseau communal. <p>La hausse de production n'entraînera la réalisation d'aucun aménagement extérieur. Les surfaces de voiries et de bâtiment ne seront pas augmentées.</p> <p>De plus l'établissement met en œuvre des procédures et des techniques qui permettent de limiter les rejets polluants, par rétention à la source.</p> <p>L'impact du site sur les eaux pluviales est extrêmement limité grâce aux mesures en place. De plus, le projet n'engendrera aucun impact supplémentaire sur le rejet des eaux pluviales.</p> <p>Les Eaux Usées rejoignent le réseau communal, apte à les traiter.</p>

	IMPACTS DU SITE
Air	<p>Les principales sources de rejets à l'atmosphère sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les gaz d'échappement des véhicules, - les envols de poussières liés à la circulation sur le site, - les envols de matières plastiques. <p>Il n'y a pas d'installations de combustion sur le site.</p> <p>L'augmentation de production n'entraînera pas de nouvelles sources d'émissions atmosphériques. Elle entrainera une hausse des réceptions et expéditions. Les mesures en place décrites dans l'étude d'impact seront conservées. Cela permettra de limiter la pollution atmosphérique lié à l'activité du site.</p> <p>De plus, de par l'absence de rejets atmosphériques, l'exploitant n'a pas besoin de prévoir une organisation en cas de pic de pollution.</p> <p>Ces émissions sont considérées comme acceptables.</p>
Sol et sous-sol	<p>Il y a peu de produits chimiques liquides sur le site. Le principal produit dangereux est le GNR stocké dans une cuve double enveloppe. Actuellement, ce produit n'est pas sur rétention. Cet investissement est prévu.</p> <p>Un diagnostic initial de pollution des sols a été réalisé en 2019 par la société QCS Service. Au regard des résultats d'analyses, aucune mesure particulière n'a été préconisée CAP ECO RECYCLING stocke très peu de produits chimiques sur son site.</p> <p>Ainsi, les risques de pollution dus à des fuites chroniques sont limités au niveau le plus bas possible.</p> <p>De l'ensemble de ces considérations, le fonctionnement de l'usine permet de limiter son impact sur l'environnement à un niveau acceptable.</p> <p>De plus, le projet d'augmentation de la production n'aura aucun impact supplémentaire sur le sol et le sous-sol.</p>

	IMPACTS DU SITE
Les déchets	<p>Le site dispose d'une organisation permettant le tri sélectif et la maîtrise des destinations futures des déchets produits.</p> <p>Le fonctionnement du site entraîne la production de peu de déchets. L'activité génère des déchets principalement non dangereux.</p> <p>La hausse de production prévue n'entraînera pas de nouveau déchet. Les matières premières restent inchangées.</p> <p>La politique de gestion des déchets est dans l'esprit de la réglementation qui demande aux industriels de faire appel à des technologies propres (niveau 0 de traitement) ou sinon d'essayer au maximum de valoriser ou recycler les sous-produits de fabrication (niveau 1 de traitement).</p> <p>Tout ceci dans le but de diminuer au maximum la mise en décharge (niveau 3 de traitement).</p> <p>De ce fait, la gestion des déchets sur le site ne porte pas atteinte à l'environnement ou au voisinage.</p>
Bruit	<p>CAP ECO RECYCLING est implanté dans une zone d'activité. Le site est entouré de bâtiments à usages industriels.</p> <p>La zone d'habitations la plus proche se trouve au-delà de la RN 137 à environ 150 mètres à l'Est du site.</p> <p>Des mesures ont été réalisées en novembre 2020. Les résultats étaient conforme à la réglementation.</p> <p>Les seules sources potentielles de bruit supplémentaires liées au projet seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le troisième broyeur, - l'augmentation du trafic. <p>Le nouveau broyeur sera installé dans le hall de production. Il sera positionné à côté des broyeurs existants. Il sera isolé phoniquement. L'augmentation du trafic liée à l'augmentation de matière première et des expéditions sera limitée (passage de 6 poids lourds par jour à 12 à l'horizon 2023).</p> <p>Le projet d'augmentation de la production ne génèrera pas de nuisances sonores supplémentaires.</p>

	IMPACTS DU SITE
Energies	<p>Les énergies utilisées sont : électricité, propane, gasoil non routier.</p> <p>Suite à l'augmentation de la production, les sources d'énergie et leur utilisation ne vont pas changer. Seule la consommation va augmenter de manière proportionnelle à l'activité du site. En effet, le site va installer un nouveau broyeur fonctionnant à l'électricité. Les réceptions et expéditions vont également augmenter proportionnellement à la production.</p> <p>Les consommations d'énergie sont limitées au niveau le plus bas possible.</p>
Travaux de démolition	<p>De par la nature de l'activité, il n'y a pas d'effets temporaires, en fonctionnement normal.</p> <p>Le présent dossier n'est lié à aucune démolition, aucune construction.</p>
Vibrations, lumière, chaleur et radiation	<p>Les équipements nécessaires au fonctionnement des installations ne génèrent pas de vibration pouvant être ressenties à l'extérieur du site.</p> <p>Le site n'est pas inclus au sein d'espaces naturels devant faire l'objet de précautions particulières vis-à-vis des émissions lumineuses afin de garantir leur cycle biologique et de reproduction.</p> <p>Aussi, les sources lumineuses nocturnes provenant du site sont acceptables.</p> <p>Les procédés ne génèrent pas de chaleur perceptible à l'extérieur des locaux.</p> <p>Il n'y a aucune radiation.</p>
Effets sur le climat	<p>Le site n'est pas concerné par les activités listées à l'article R229-5 du Code de l'Environnement (quotas de gaz à effet de serre).</p> <p>Le site ne comporte pas d'installations frigorifiques. Une très légère hausse de ce trafic est prévue. Le site ne comporte pas d'installations de combustion.</p> <p>L'activité de CAP ECO RECYCLING a un impact positif sur le climat puisqu'elle permet la collecte et la valorisation des plastiques vers une filière de recyclage.</p> <p>Le projet contribue donc à la valorisation des déchets plutôt qu'à leur élimination par des filières d'incinération.</p> <p>L'activité participe donc au développement de la valorisation des déchets. CAP ECO RECYCLING a un impact positif sur le climat.</p>

	IMPACTS DU SITE
Vulnérabilité au changement climatique	<p>En France, les risques de cyclones ne sont pas encore reconnus. Le risque de fortes tempêtes est présent et les bâtiments ont construits selon les règles de l'art en vigueur au moment de leur construction.</p> <p>Le site est situé à l'écart de l'océan. Aussi, le risque de submersion lié à ce type de masses d'eau n'est pas retenu dans le reste de l'étude.</p> <p>De même, le risque d'inondation n'est pas retenu dans le reste de l'étude, la zone inondable étant au sud de la voie ferrée.</p> <p>L'aspect du changement climatique est également associé à la consommation d'eau (car s'il y a moins de précipitations, il y a moins d'eau et donc davantage de restrictions en termes de consommation d'eau).</p> <p>Le chapitre spécifique sur l'eau permet de visualiser les mesures prises par le site, pour limiter la consommation d'eau.</p>
Vulnérabilité à des risques d'accidents ou des catastrophes majeurs	<p>Les risques associés aux entreprises voisines sont analysés au sein de l'étude de dangers, car il s'agit d'une notion d'accident plutôt que d'une notion de pollution chronique.</p>
Transports	<p>Le trafic routier du site est lié aux approvisionnements et aux enlèvements de matières. Quelques véhicules pour l'enlèvement des déchets sont également à comptabiliser mais en très faible nombre.</p> <p>D'une manière générale, l'activité du site de PUCEUL a très peu d'impact sur le trafic (environ six poids lourds par jour). Le projet d'augmentation de la production entrainera une légère augmentation du trafic proportionnelle à l'augmentation de la capacité de traitement des déchets (12 poids lourds à l'horizon 2023).</p> <p>Les plages horaires de réception / expédition ne seront pas modifiées.</p> <p>Au vu de la circulation de la RN 137 à proximité du site, cette hausse du trafic n'aura pas d'impact significatif sur son environnement.</p>
Impacts sur les biens matériels	<p>Les biens matériels correspondent aux autoroutes, routes, équipements publics.</p> <p>Le site n'a pas de rejets atmosphériques notables.</p> <p>Le site n'est et ne sera pas susceptible d'engendrer un effet sur les biens matériels environnant.</p>
Impact sur la protection du patrimoine	<p>Le site n'est pas situé dans le périmètre d'un élément sensible.</p> <p>Ainsi, le site n'aura aucun impact sur les monuments inscrits ou sur les éléments archéologiques.</p>

	IMPACTS DU SITE
Effets cumulés	<p>Les projets situés aux alentours ont été identifiés.</p> <p>Etant donné la nature du projet de CAP ECO RECYCLING (absence de rejets aqueux, absence de rejets atmosphériques), la nature des dossiers précités, il n'y a pas lieu de prendre en compte un cumul des effets.</p>

2.3. - LES MESURES ERC

Le tableau ci-dessous recense les principales mesures mises en place au sein du site :

Mesures	Pour éviter	Pour réduire	Pour compenser	Modalités de suivi
Rejet en station communale et non en milieu naturel	X			-
Choix des produits chimiques	X	X		-
Compteur d'eau,	X	X		Suivi périodique
Absence de rejet d'eau industrielle	X			-
Gestion des déchets		X		Registre déchets
Plans de prévention, permis feu, Fiches de Données de Sécurité,	X	X		Vérification de l'application de la règle
Entretiens périodiques des installations	X			Rapports de vérification périodique
Présence d'extincteurs, de poteaux incendie, du moyen de confinement,	X	X		Vérification périodique des extincteurs, du bon fonctionnement du moyen de confinement
Présence de matériaux absorbants		X		Remplissage systématique après utilisation
Mode de rétention, consignes d'exploitation, entretien des installations	X	X		Inspection du bon état des rétentions et de l'absence de fuites
Audits terrains	X	X	X	Audits périodiques permettant d'identifier des erreurs, des pistes d'amélioration
Suivi des rejets aqueux pluviaux, du bruit.		X		Ces mesures permettent de détecter une dérive et de mettre en place un plan d'actions visant à éviter ou réduire la nuisance

2.4. - SUIVI DES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

Le principal moyen de vérification de l'efficacité des mesures est le **programme de surveillance** : des rejets des eaux pluviales, du bruit, registre déchets.

Pour plus de détails sur ce programme, se référer aux chapitres concernés.

Pour suivre l'efficacité des mesures sur la pollution du sol, le site propose de :

- Faire une vérification visuelle d'absence d'envol de plastique hors du site;
- Vérifier l'absence de stockage en dehors des rétentions (et du bon état des rétentions) ;
- Vérifier périodiquement l'application des procédures.

2.5. - CONCLUSION

Une partie de la matière première de CAP ECO RECYCLING suit actuellement des filières d'élimination (centre d'enfouissement, incinération), génératrices de gaz à effet de serre.

Le site dans sa globalité participe à la réduction de l'impact sur l'environnement en offrant une alternative à la gestion des déchets générés par l'activité qui permettra de réduire le recours à des combustibles fossiles traditionnels.

3. - IMPACTS SUR LA SANTE

Les abords du site sont occupés par des activités industrielles et des terrains agricoles. Ainsi le voisinage du site est :

- la société EVERIAL et XL INDUSTRIES au Nord,
- à l'Ouest la société TRACE&GO,
- au Sud, la société SOFIANE,
- à l'Est, la route nationale RN 137 puis des exploitations agricoles et des habitations.

Le voisinage immédiat du site est composé de plusieurs zones d'habitations se trouvant au-delà de la RN137, au lieu-dit :

- au lieu dit « la Haute Couassière » à environ 150 mètres du site,
- au lieu dit « la Basse Couassière » à environ 200 mètres du site,
- au lieu dit « la Drugeonnais » à environ 300 mètres du site.

La ville de PUCEUL **n'est pas située à proximité immédiate sous les vents dominants** par rapport au site (car elle est à l'Est du site).

3.1. - METHODOLOGIE

L'objectif de cette étude est de :

- déterminer les effets potentiels des activités sur la santé des populations riveraines ;
- définir s'il y a lieu des mesures pour supprimer, réduire ou compenser les éventuelles conséquences dommageables du projet pour la santé.

L'évaluation des risques sanitaires doit permettre de déterminer les conséquences du fonctionnement normal des installations sur la **santé des populations riveraines**.

Les expositions considérées sont donc **des expositions de longue durée, dites chroniques**.

L'étude doit **être proportionnée à la dangerosité des substances** émises de façon chronique par l'installation.

Ainsi la circulaire du 9 août 2013 préconise pour les installations classées mentionnées à l'annexe I de la directive n°2010/75/UE du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (Livre V Titre 1er- Chapitre V- section 8 du code de l'environnement), c'est-à-dire les installations dites « IED », de coupler l'évaluation des risques sanitaires (ERS) et l'interprétation de l'état des milieux (IEM) pour réaliser cette analyse des effets sur la santé.

Pour toutes les autres installations classées soumises à autorisation et à l'exception des installations de type centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers, la circulaire demande que l'analyse des effets sur la santé requise dans **l'étude d'impact soit réalisée sous une forme qualitative**.

Compte tenu **du classement à autorisation non IED de l'installation étudiée** dans le cadre de ce dossier, cette partie de l'étude d'incidence est développée sous la forme d'une **évaluation qualitative** des risques sanitaires.

3.2. - IDENTIFICATION DES SUBSTANCES EMISES POUVANT AVOIR DES EFFETS SUR LA SANTE

Stockage des produits dangereux et des déchets dangereux présents sur le site

Etant donné que les produits chimiques sont stockés dans des récipients fermés et étanches, en rétention, le stockage des produits ne génère ni rejet aqueux, ni rejet atmosphérique.

Il n'y a pas de transfert entre les produits stockés et la population.

Substances dans les émissions atmosphériques

Le site n'émet aucun rejet atmosphérique canalisé.

La partie Air de l'étude d'impact a montré que les rejets atmosphériques représentent un impact acceptable pour le milieu naturel.

Il n'y a pas d'impact sur la population, par le biais des rejets atmosphériques.

Substances dans les rejets aqueux

Les eaux pluviales sont peu ou pas polluées, grâce à la présence des ouvrages de pré-traitement des EP. Il n'y a aucun de rejet industriel.

La partie Eau de l'étude d'impact a montré que les rejets d'eaux représentent un impact acceptable pour le milieu naturel.

Il n'y a pas d'impact sur la population, par le biais des rejets aqueux.

Substances dans les sols

En fonctionnement normal (chronique), **il n'y a aucun rejet direct ou indirect de substances dans les sols.**

3.3. - ENJEUX SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX

Le tableau suivant permet de lister les voies de transfert et d'exposition potentielles :

Milieu de transfert	Usage principal	Voie d'exposition	Commentaires	Voie d'exposition retenue Oui/Non
Air	Présence humaine	Inhalation	Zone d'activités, habitations	Oui
		Ingestion de sol via les retombées au sol		Oui
	Culture	Ingestion de végétaux via les retombées au sol	Des champs sont présents à proximité de l'entreprise.	Oui
	Elevage	Ingestion de produits d'origine animale via les retombées au sol	Des champs sont présents à proximité de l'entreprise.	Oui
Eaux superficielles	Pêche	Ingestion de poisson	Deux rivières sont situées à proximité du site.	Oui
	AEP	Ingestion directe	Il n'y a pas de captage d'AEP à proximité	Non
	Baignade	Ingestion d'eau de baignade Contact cutané	Il n'y a pas de zone de baignade à proximité.	Non
	Irrigation	Ingestion - de végétaux - de produits animaux	Aucune donnée concernant une prise d'eau à proximité du site n'a été observée	Non
Eaux souterraines	AEP	Ingestion directe	Il n'y a pas de captage d'AEP à proximité	Non
	Irrigation	Ingestion - de végétaux - de produits animaux		Non

Le site n'a pas de rejets atmosphériques canalisés. Il n'a pas non plus de rejet d'eau industrielles.

Le site n'utilise **aucun produit de toxicité élevée. La toxicité des produits est faible ou modérée pour le GNR.**

Les autres types de niveaux de toxicité, quant à eux, sont jugés faibles au maximum :

- nulle par rapports aux gaz d'échappement ;
- faible par rapport aux poussières car ces dernières ne sont associées à aucune des mentions de dangers du tableau de toxicité (et sont émises en quantités très faibles) ;

Le tableau ci-après détaille le niveau de risque du site.

Produit	Quantité	Mentions de dangers (liste globale)	Niveau de toxicité retenu	Niveau d'exposition	Cotation du risque
GNR	1 000 litres	H226 H315 H332 H304 H351 H373 H411	Moyenne	Faible	Faible
Propane	40 Kg	H220 H280	Faible	Faible	Faible
Liquide de refroidissement	5 litres	H302	Faible	Faible	Faible
Spray multifonction	5 litres	H222 H229 H336	Faible	Faible	Faible

Les niveaux de risques sont faibles et **le risque est acceptable**.

Sur la base des connaissances actuelles, on considère que la population exposée est théoriquement hors de danger.